

# AIPR

## Encadrant/concepteur

### RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Arrêté du 18 décembre 2018 : Chantier de travaux, minimum 1 salarié de l'exécutant de travaux doit être titulaire d'une AIPR "encadrant". Projet de travaux, minimum 1 salarié du maître d'ouvrage ou organisme intervenant pour son compte, doit être titulaire d' AIPR "concepteur

### OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant/concepteur

### PROGRAMME

#### THEORIE

- Réglementation et normes
- Documents réglementaires
  - Déclaration et procédures de projet de Travaux
  - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux,
  - L'autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
  - Guide Technique
- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles
  - Responsable de projet,
  - Maître d'ouvrage,
  - Maître d'œuvre
- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage

- Lecture des repérages et affleurants
- Les procédures de prévention en amont du chantier
- L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
- Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- Les situations exceptionnelles
  - Découverte de réseaux non identifiés
  - Endommagements de réseaux,
  - Travaux urgents
- La règle des 4 A
  - Arrêter les engins de chantier
  - Alerter les secours
  - Aménager un périmètre de protection
  - Accueillir les secours

#### PRATIQUE

- Examen AIPR

### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique à partir de reportages photographiques.  
Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM  
PC/tablette/vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia sont utilisés,  
Les épreuves d'examen se déroulent sur un(e) ordinateur(tablette) connecté(e) à la plateforme QCM du MEEM via Internet.

**PUBLIC CONCERNE :** chef de chantier, conducteur de travaux, chef d'équipe, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, chargé d'ouvrage,

**PRE-REQUIS :** maîtrise lecture et compréhension de la langue française

**LIEU :** Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** 10 personnes

**DUREE DE LA FORMATION :** 1 JOUR (7 HEURES)

**ACCESSIBILITE HANDICAPE :** En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

**VALIDATION DES ACQUIS :** • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de TESTS sur tablette. • Une attestation de compétence est remise à l'issue de la formation.  
• Cette formation doit être renouvelée tous les 5 ans.